

Cerfa n° 12467*02

Demande d'aide juridictionnelle

(Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991)

\	/			^		
\/	\cap	IC-	m	Δ r	ne	۰
	\mathbf{v}	, o	ш	CI		

Avez-vous un contrat d'	assurance de protection juridique ou un autre système de protection applicable ?
Oui 🗖	Non
Si oui, votre assureur o demandez l'aide juridic	u votre employeur prend-il en charge les frais de la procédure au titre de laquelle vous ctionnelle ?
Oui 🗖	Non
Vous devez justifier de l'a	bsence de prise en charge par votre assureur ou employeur .
Madame	Monsieur
Votre nom:	
Votre nom d'époux (se)	:
Vos prénoms :	
Votre date de naissance	e:
Votre lieu de naissance	:
Votre nationalité : franç	aise d'un état membre de l'Union européenne autre autre
Code postal :	
Pays:	
Adresse courriel :	
Votre numéro de téléph	one :
·	ation actuelle :
	i vous êtes inscrit à la CAF :
N° fiscal porté sur votre	e avis d'imposition sur le revenu ² :
Référence de l'avis d'in	nposition sur le revenu ³ :
Vous vivez : seul (e)	en couple autre situation Depuis le :

 ^{1 -} Ce numéro permet au bureau d'aide juridictionnelle d'avoir accès à des données vous concernant.
 2 - Le numéro fiscal est l'identifiant unique pour toutes les démarches fiscales. Il est composé de 13 caractères numériques. Il est situé en haut à gauche du justificatif dans le cadre Vos identifiants ou de l'avis dans le cadre Vos références.
 3 - La référence de l'avis est un identifiant fiscal qui permet de retrouver l'avis d'impôt sur le revenu concerné par le justificatif présenté par l'usager. Il est composé de 13 caractères alphanumériques. Il est situé en haut à gauche du justificatif dans le cadre Vos identifiants ou de l'avis dans le cadre Vos références.

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire d'un PACS

Son nom:		
Son nom d'époux (se) :		
Ses prénoms :		
Les personnes à votre charg	e ou habitant habituellement avec vous :	
Nom(s) et prénom(s)	Lien de parenté (ex: enfants, neveu, mère)	Date de naissance
Si vous manquez de place, complétez cette	liste sur une feuille blanche que vous joindrez à la demande.	
Si la demande est faite au nom d'un en	nfant mineur (moins de 18 ans) ou d'un majeur protégé (p	olacé sous tutelle, curatelle)
Nom et prénom du représentant légo	al:	
	r, administrateur légal, administrateur ad hoc) :	
Code postal :	Commune :	
Pays :		
Téléphone :		

Votre affaire

Votre ou vos adversaires			
Nom/Raison sociale	Prénom	Adresse	
Si vous manquez de place, complétez	cette liste sur une feuille blanche	e que vous joindrez à la demande.	
Exposez votre affaire ou décrive	ez l'accord amiable que vo	ous souhaitez conclure :	
Avez-vous déjà bénéficié d'une	aide juridictionnelle dans	cette affaire ? Oui Non	
		accord amiable avec votre adversaire) Oui 🔲 Non	
Un juge a-t-il déjà été saisi dans	s cette affaire ? Oui 🔲 1	Non	
Si oui, précisez la juridiction (ex	kemple : tribunal de arande ir	nstance de Nanterrel :	
	4(
Souhaitez-vous faire exécuter ur	ne décision de justice déjà	rendue ? Oui Non 🗍	
Si oui, à quel endroit doit-elle ê	tre exécutée ?		
Souhaitez-vous exercer un recou	urs contre une décision de	justice ? Oui 🗖 Non 🗖	

Vous choisissez ou demandez l'assistance de :

Vous avez choisi :	
Un avocat Un hui	ssier de justice 🔲
Maître :	
Adresse:	
Code postal :	Commune:
Téléphone :	.Adresse courriel :
OU	
Vous demandez la désignation :	
d'un avocat 🗖	d'un huissier de justice 🔲
Des honoraires ont-ils déjà été versés ?	Oui 🗖 (joignez la copie de la facture payée) Non 🗖

Déclaration de ressources

Quelle est la période prise en compte pour le calcul de vos ressources ?

- Si, au moment de votre demande, vos ressources n'ont pas changé depuis l'année dernière, les ressources prises en compte seront celles que vous avez déclarées pour la période du 1 er janvier au 31 décembre de l'année dernière.
- Si votre situation financière a changé (à la suite d'un licenciement ou inversement d'une reprise d'activité d'une séparation ou d'une nouvelle union,...), ce sont vos ressources actuelles qui seront prise en compte, à partir du 1^{er} janvier de cette année jusqu'à la date de votre demande.
- Si vous êtes allocataire du RSA socle, de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées ou si vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtres, actes de torture ou de barbarie, acte de terrorisme, viol...), ou si votre action est engagée devant le tribunal des pensions ou la cour régionale des pensions, vous n'avez pas à remplir cette déclaration ; il vous suffit de produire le justificatif de votre situation.

Demande d'aide juridictionnelle - (Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991)

	Vos ressources	Les ressources de de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS	Les ressources d'une autre personne habitant habituellement dans votre foyer (enfant, personne à charge) Précisez :
Aucun revenu			
Salaires, traitements nets imposables (figurant sur vos fiches de paye)			
Revenus non-salariés (revenus agricoles, industriels ou commerciaux ou non commerciaux)			
Allocations chômage			
Indemnités journalières (maladie, maternité, maladie professionnelle, accident de travail)			
Pensions, retraites, rentes et préretraites			
Autres ressources (ex : loyers que vous avez perçus, revenus des capitaux, revenus des valeurs mobilières)			
Pensions alimentaires (montant qui vous a été effectivement versé)			
Ressources imposables à l'étranger converties en euros			

Indiquez :
• les pensions alimentaires que vous versez à des tiers :
• la nature et la valeur des biens mobiliers (actions, obligations, capitaux) et l'adresse et la valeur des biens immobiliers (maison, terrain) même non productifs de revenus dont vous disposez :
Vous souhaitez apporter des informations complémentaires sur votre situation :

Important:

Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut, dans certains cas, vous condamner à payer les frais du procès engagés par votre adversaire.

Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont beaucoup augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'État.

Attestation sur l'honneur (cette attestation obligatoire vous engage pénalement)
Je, soussigné(e) :
certifie sur l'honneur :
que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont complets et exacts et que je ne bénéficie pas d'un contrat d'assurance protection juridique, d'un système de protection ou d'une prise en charge par mor employeur couvrant les frais de procédure de mon affaire.
Je prends connaissance que la loi punit d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine d'amende de 30.000 €, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'ur organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu (article 441-6 du code pénal).
Fait à :
Signature du demandeur :

(N'oubliez pas d'indiquer le lieu de la demande d'aide, de la dater et signer ; sinon, le bureau pourra vous retourner votre dossier).

Vous avez rempli votre demande d'aide juridictionnelle. Pour que votre dossier soit complet, vous devez fournir les pièces indiquées au dos de la notice jointe. En l'absence de ces pièces votre demande pourra être déclarée caduque.

La loi n°78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.